



Menace d effondrement

Par **Boulbou1**, le **23/07/2023** à **20:17**

locataire avec un bail 48, nous avons été évacué le 21 juin 2023 pour menace d effondrement, notre famille se composé de 4 personnes mon frère handicapé mental de moi-même qui suis sa sœur de mon mari et de ma fille. Nous avons été à l hotel et nous sommes dans un petit meublé depuis le 30 juin. Nous manquions de tout, petit à petit nous commençons à avoir des ustensiles qui nous permettent d habiter et de vivre presque normalement.

Nous avons donné congé et devons déménager le 22 juillet or maintenant nous ne savons pas quand nous pourrons déménager, cependant je paye un loyer pour mon nouveau logement qui est à Nice. Je ne peux y habiter car tout mes effets sont dans l appartement sinistré. Quels sont les démarches à effectuer, quelle indemnisation peut on prétendre

Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **24/07/2023** à **08:41**

Bonjour et bienvenue....*SALUER lorsqu'on ouvre un post est une règle citée dans les CGU que vous avez acceptées*

Sur quelle initiative avez vous été "évacués". Préfecture?, Mairie?, Propriétaire ?

Par **Boulbou1**, le **27/07/2023** à **04:00**

Bonjour

Nous avons été évacué par la mairie le 21 juin, par la suite, la mairie a déposé un arrêté

Par **Marck.ESP**, le **27/07/2023** à **08:15**

Donc c'est avec la mairie que vous devez traiter
Et le propriétaire dans tout cela ?

Par **Boulbou1**, le **27/07/2023** à **11:24**

La mairie nous a payé une nuit d'hotel, notre bailleur a pris le relais pour 4 jours puis il nous a relogé dans un meublé très sommairement équipé. Nous devions déménager de notre appartement le 22 juillet Cependant les travaux de sécurisation ne peuvent commencer, les commerçants ne donnent pas l'autorisation de poser des étais dans leur établissement.

Nous ne savons pas quand nous pourrions récupérer nos effets.

Nous payons un loyer dans le nouveau logement depuis le 15 juillet, mais nous ne pouvons pas y loger sans nos affaires.

Si toutefois vous avez une solution pour débloquer la situation .

Merci pour votre aide

Par **Boulbou1**, le **28/07/2023** à **16:38**

Bonjour,

Nous venons d'apprendre qu'il y eu un second effondrement dans notre appartement..Tout ce qu'il y avait dans notre chambre s'est écroulé. Le sol n'a pas tenu, nous habitons le 6e etages donc le sol du 6e est tombé au sol du 5e.

Qui doit nous indemniser de nos effets écrasés dans les gravats.

Merci pour vos aides

Par **Visiteur**, le **28/07/2023** à **19:02**

Bonjour,

Votre assureur. Faites une déclaration de sinistre au plus vite.